



**FONDATION**  
**d'entreprise**  
CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE

**REGLEMENT**  
**DE**  
**L'APPEL A PROJETS**  
**2016**

## CONTEXTE

Depuis ses origines, en 1818, la Caisse d'Épargne affiche une différence majeure sur les autres réseaux bancaires : la force de son engagement sociétal. Un engagement qui lui donne une utilité économique et sociale incomparable et crée des liens denses, forts et profonds avec son environnement. Pour soutenir des projets locaux de solidarité sur son territoire, la Caisse d'Épargne Loire-Centre a créé une Fondation d'entreprise validée par la préfecture du Loiret le 15 février 2016 : la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre. Elle a pour objet la lutte contre toute forme d'exclusion par le soutien aux personnes menacées ou déjà frappées par cette situation.

## ARTICLE 1 : LES DOMAINES D'INTERVENTION

### **Domaine d'intervention 1 : Accueil et accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou dépendantes pour maintenir le lien social.**

La Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre soutient des initiatives présentées par des organismes de proximité ou des structures d'accueil, d'accompagnement ou de séjour (courte, moyenne ou longue durée) qui visent à améliorer les conditions de vie de personnes fragilisées (enfants, adultes ou vieillissantes) pour :

- rompre leur isolement ;
- occuper une place dans la vie locale comme un citoyen à part entière ;
- favoriser le maintien à domicile ;
- faire respecter leurs choix de vie et leurs droits fondamentaux ;
- développer l'autonomie par la pratique d'activités de loisirs, sportives ou culturelles ;
- accompagner les aidants bénévoles.

**1.1 Handicap et maladie :** La Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre accompagne des projets s'adressant à des personnes affectées par un handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique,...) ou une maladie invalidante momentanée, permanente ou évolutive (parkinson, sclérose en plaque, diabète, cancer, sida, ...).

**1.2 Grand âge :** La Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre est soucieuse de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes vieillissantes afin de retarder leur entrée en institution, ou de conserver du lien social.

**1.3 Personnes en souffrance sociale :** La Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre soutient des initiatives qui prennent en charge des enfants, adolescent(e)s ou adultes en situation d'isolement, de maltraitance ou de mal être.

### **Domaine d'intervention 2 : Acquisition des savoirs fondamentaux pour favoriser l'insertion sociale ou professionnelle.**

La Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre accompagne des structures qui présentent des projets aux profits de publics, jeunes et adultes, particulièrement défavorisés ou en voie de marginalisation avec pour objectifs principaux de :

- favoriser le développement personnel pour une meilleure intégration sociale et/ou professionnelle ;
- améliorer la vie quotidienne des personnes ;
- promouvoir l'égalité des chances pour tous, la diversité et la mixité.

**2.1 Savoirs de base essentiels :** La Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre finance les projets qui aident les personnes à accéder aux savoirs indispensables, à leur développement personnel et à leur intégration dans la vie sociale. Les actions financées doivent favoriser l'ouverture au monde actuel dans sa diversité : acquérir les savoirs essentiels (lire, écrire, compter, s'exprimer), maîtriser les nouvelles technologies de la communication et de l'information, préserver ou recouvrer la santé par l'accès aux grands principes d'hygiène de vie, connaître les droits et devoirs du citoyen.

**2.2 Environnement :** La Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre soutient des initiatives s'adressant aux jeunes et publics fragiles avec l'objectif de les responsabiliser face aux enjeux environnementaux ; les éduquer à la protection de la biodiversité et des milieux naturels ; les sensibiliser à des modes de vie, de production et de consommation durables et responsables.

**2.3 Employabilité des personnes en voie de marginalisation :** La Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre soutient des projets pédagogiques ou d'accompagnement social qui permettent à des personnes en voie de marginalisation d'accéder à une formation qualifiante, de faciliter le retour ou le maintien dans un emploi.

## ARTICLE 2 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les appels à projets de la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre s'adressent exclusivement à des structures ou organismes reconnus d'intérêt général dont le siège ou une antenne est localisé sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, et pour des projets se déroulant sur ce même territoire au profit de personnes en situation d'exclusion.

Les structures ou organismes désignés ci-après ne peuvent pas déposer une candidature :

- les administrations ou établissements publics ;
- les organismes liés à une entreprise ou à un secteur d'activité (comité d'entreprise, syndicat professionnel...) ;
- les associations à vocation marchande, et /ou s'apparentant à des entreprises ;
- les établissements d'enseignements publics ou privés ; primaires, secondaires ou universitaires,
- les structures créées par des collectivités territoriales ;
- les particuliers et les entreprises.

Les structures doivent exister depuis au moins 1 an, justifier de ressources financières diversifiées et démontrer une capacité à mobiliser des ressources locales, des cofinancements et autres soutiens extérieurs.

## ARTICLE 3 : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROJETS

Les projets présentés par les structures ou organismes reconnus d'intérêt général doivent :

- s'adresser à des populations en situation d'exclusion ou en recherche d'autonomie pour améliorer leurs conditions de vie : enfants, adolescents et adultes malades ou handicapés, personnes vieillissantes, jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, sans formation, sans qualification, personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle ;
- faire en sorte d'associer les publics fragilisés « faire avec, plutôt que pour » ;
- être structurants, innovants et concrets ;
- se dérouler principalement sur le territoire de la Caisse d'Epargne Loire-Centre à partir de l'année 2017 ;
- s'inscrire dans la durée avec l'objectif de pérenniser des activités ;
- mobiliser plusieurs partenaires financiers et / ou fonctionnels.

## ARTICLE 4 : LES FINANCEMENTS

L'enveloppe globale attribuée à l'appel à projets 2016 est fixée à 250 000 €.

Les soutiens seront concrétisés par un don. S'agissant d'un dispositif fiscal spécifique, l'organisme, pour recevoir un don et émettre en toute légalité un reçu fiscal, doit y être éligible et principalement être reconnu d'intérêt général confirmé par un rescrit obtenu auprès des services financiers.

- le montant minimum attribué à chaque projet est fixé à 1 000 € ;
- le montant maximum attribué à chaque projet est plafonné à 10 000 € ;
- rappel : un projet peut s'inscrire sur une durée de 2 à 3 ans. Le don annuel accordé sera au minimum de 1 000 €, sans pouvoir excéder 10 000 € (Dans ce cas précis, les versements 2 et 3 seront préalablement soumis à l'examen d'un bilan intermédiaire du projet).

## ARTICLE 5 : UTILISATION DES FINANCEMENTS

Les dons financent :

Les dons accordés par la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre doivent impérativement contribuer à la réalisation de projets qui améliorent la qualité de vie des personnes fragilisées en portant sur :

- des équipements, des investissements, des aménagements ;
- du matériel informatique et / ou des logiciels utilisés uniquement à des fins pédagogiques ou thérapeutiques au seul profit des personnes fragilisées ;
- des équipements et aménagements de véhicules (rampe d'accès pour accueillir des personnes en fauteuil roulant, matériel nécessaire pour le portage de repas froid ou chaud,...) ;
- la formation de bénévoles ou d'aidants familiaux ;

- des prestations d'intervenants jugés indispensables pour mener à bien le projet dans la limite maximum de 25 % du financement demandé et du don accordé.

**Les demandes de financement retenues sont celles qui ne trouvent pas de réponse dans des crédits de droit commun déjà existants (Europe, Etat, collectivités territoriales, fonds de formation professionnelle,...).**

Les dons ne financent pas :

- l'acquisition de véhicules de tupe utilitaire ou standard;
- le fonctionnement des structures, dont principalement les salaires et frais de gestion récurrents ;
- les investissements lourds des structures (constructions, acquisitions ou travaux de réhabilitation de biens immobiliers, l'équipement mobilier des locaux, les moyens informatiques,...) ;
- les projets ponctuels comme les colloques, les conventions, les conférences, les salons, les voyages,... ;
- les projets individuels ;
- la création ou le développement de site internet ou tout autre outil de promotion de la structure ;
- les études de faisabilité ;
- les difficultés financières de l'organisme.

## **ARTICLE 6 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Dépôt d'une candidature :

La structure d'intérêt général récupère une fiche de présentation du projet qui est jointe au règlement complet :

- téléchargeable (format pdf) sur l'un des deux sites suivants :  
[www.caisse-epargne-loirecentre.fr](http://www.caisse-epargne-loirecentre.fr) (\*) ou [www.societaires.caisse-epargne.fr](http://www.societaires.caisse-epargne.fr) (\*)
- disponible sur demande par mail (format word) à : [fondation@celc.caisse-epargne.fr](mailto:fondation@celc.caisse-epargne.fr) (\*)

La structure d'intérêt général complète la fiche de présentation de son projet et l'adresse par mail à la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre : [fondation@celc.caisse-epargne.fr](mailto:fondation@celc.caisse-epargne.fr) (\*)

**Après une première analyse de la fiche de présentation du projet, et si ce dernier est recevable (respect des caractéristiques de l'appel à projets), la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre retourne, par mail, un dossier de candidature à la structure.**

Envoi du dossier finalisé :

Le dossier de candidature complet doit être adressé, uniquement par courrier postal en lettre recommandée avec accusé de réception, **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016** (Le cachet de la poste faisant foi) à :

**Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre  
 Secrétariat Général - Vie coopérative  
 12, rue de maison rouge  
 45140 - Saint Jean de la Ruelle**

## **ARTICLE 7 : LES CRITERES DE SELECTION**

Le « dossier de candidature » d'un projet remis par une structure ou organisme d'intérêt général doit permettre d'apprécier la proposition à partir des critères suivants :

**L'organisme :**

- son objet ;
- son expérience ;
- son ancienneté ;
- la qualité de sa gestion ;
- sa représentativité dans son milieu d'intervention.

**Le projet :**

- sa genèse (Comment est né le projet) ;
- sa cohérence avec l'un des deux domaines d'intervention de l'appel à projets ;
- le caractère innovant du projet doit être justifié ;
- il s'adresse à plusieurs personnes fragilisées ;
- le projet est concret et socialement utile (Il a des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés et mesurables) ;

- son ancrage local : action résultant de besoins du territoire identifiés et mise en place avec une grande partie de partenaires locaux ;
- il s'inscrit dans la durée avec un calendrier défini ;
- la place effective du public ciblé « faire avec, plutôt que pour » (le public cible est, si possible, associé dans la conception, la conduite et l'évaluation du projet) ;
- les besoins financiers et matériels sont adaptés (cohérence des demandes par rapport aux charges du projet, par rapport aux capacités d'action de la structure) ;
- la réalisation du projet doit mobiliser un ou plusieurs partenaires financiers et / ou fonctionnels autres que la Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre.

## **ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DES DONNS ACCORDES**

Les dons accordés par la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre seront versés, sans frais, sur un compte bancaire ouvert à la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Les versements seront effectués après réception des conventions de mécénat signées par les deux parties.

Les structures bénéficiaires adresseront à la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre un reçu fiscal dès versement des dons.

## **ARTICLE 9 : LE CALENDRIER**

- lancement de l'appel à projets : **17 mai 2016** ;
- les dossiers complets devront impérativement être adressés à la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre avant le **1<sup>er</sup> septembre 2016 par courrier postal en lettre recommandée avec accusé de réception** (Le cachet de la poste faisant foi) ;
- les résultats seront communiqués dans le courant du premier trimestre 2016 ;
- les porteurs de projets sélectionnés signeront une convention avec la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre sous l'égide de la FCEs et percevront ensuite la subvention qui leur est octroyée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 ;
- les projets soutenus feront l'objet d'une évaluation a posteriori.

## **ARTICLE 10 : LA PUBLICATION DES RESULTATS ET DROITS DE COMMUNICATION**

Envoi d'un courrier postal à tous les porteurs de projet qui indiquera la décision prise par le Comité de Gestion de la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre. (*Précision concernant les décisions du Comité de Gestion de retenir ou de refuser un projet : selon l'article 11.4. des statuts de la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre, les délibérations du conseil sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante / Par conséquent, les décisions ne sont pas argumentées*).

Envoi d'un communiqué de presse aux différents médias de la Région Centre-Val de Loire.

La Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre organisera des relations publiques et des contacts avec les médias locaux et régionaux pour promouvoir « l'Appel à projets 2016 » et plus particulièrement pour soutenir les initiatives lauréates. Les participants à « l'Appel à projets 2016 » autorisent la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre à faire état, en ces occasions, de leurs projets tels qu'ils sont présentés dans leurs dossiers, et à citer les noms des organismes dont les projets ont été retenus.

Tout participant qui aura bénéficié d'un soutien financier apporté par la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre pourra utiliser le logo de la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre après accord écrit de celle-ci, préalablement à chaque utilisation.

## **ARTICLE 11 : LES CONDITIONS PARTICULIERES**

Tout participant à « l'Appel à projets 2016 » est supposé avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté dans son intégralité. La Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'y contraignent. Aucun dossier ou élément de dossier ne sera retourné aux participants.

# LES DIX GRANDES ETAPES D'UN PROJET SOLIDAIRE SOUTENU PAR LA FONDATION D'ENTREPRISE CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE

1. La structure d'intérêt général récupère une fiche de présentation du projet qui est jointe au règlement complet :
  - téléchargeable (format pdf) sur l'un des deux sites suivants :  
[www.caisse-epargne-loirecentre.fr](http://www.caisse-epargne-loirecentre.fr) (\*) ou [www.societaires.caisse-epargne.fr](http://www.societaires.caisse-epargne.fr) (\*) ;
  - disponible sur demande par mail (format word) à : [fondation@celc.caisse-epargne.fr](mailto:fondation@celc.caisse-epargne.fr) (\*).

La structure d'intérêt général complète la fiche de présentation de son projet et l'adresse par mail à la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre : [fondation@celc.caisse-epargne.fr](mailto:fondation@celc.caisse-epargne.fr) (\*).
2. **Après une première analyse de la fiche de présentation du projet, et si ce dernier est recevable (respect des caractéristiques de l'appel à projets), la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre retourne, par mail, un dossier de candidature à la structure.**
3. Les candidats doivent faire parvenir à la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre le dossier de candidature avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016 (Le cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en lettre recommandée avec accusé de réception.
4. La Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre analyse les demandes éligibles qui seront présentées au Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre (réunion prévue en décembre 2016). Le Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre examine les projets, donne un avis et arbitre les montants accordés.
5. Début 2017, les porteurs de projets seront informés par courrier postal des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Loire-Centre.
6. Rédaction et signature d'une convention de Mécénat (début 2017).
7. Versement du don (au retour de la convention signée et sur production d'un relevé d'identité de la Caisse d'Epargne Loire-Centre), et réception du reçu fiscal en échange.
8. Réalisation du projet durant ou à partir de l'année 2017.
9. Mise en œuvre d'actions de communication pour (tout au long de l'année 2017, et après si besoin) :
  - valoriser la structure et son projet ;
  - faire connaître l'engagement des partenaires auprès du grand public ;
  - informer les sociétaires de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.
10. Evaluation du projet (lorsque le projet est arrivé à son terme) : la démarche d'évaluation permet d'apprécier en quoi les projets aidés contribuent à la cohésion sociale. Elle contribue au maintien de liens avec les structures et à mieux connaître les besoins des populations les plus fragiles.

(\*) coût d'accès à internet

*Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526.*

*Titulaire de la carte professionnelle n°432 647 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Préfecture du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex.*

# FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET SOLIDAIRE

(Pour demander un dossier de candidature)

## APPEL A PROJETS 2016

### IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Adresse :

Nom et prénom du rédacteur de la fiche :

Fonction au sein de la structure :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Statut juridique de la structure :

Date de création de la structure :

Activités principales de la structure :

**CONDITION OBLIGATOIRE** : La structure est reconnue d'intérêt général et est habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux :  oui

### LE PROJET

Accueil et accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou dépendantes pour maintenir le lien social

Acquisition des savoirs fondamentaux pour favoriser l'insertion sociale ou professionnelle

Description synthétique du projet :

Date de début et de fin du projet :

Lieu où se déroule le projet :

Identification du public bénéficiaire :

Nombre de bénéficiaires :

### LE FINANCEMENT

Objet du financement demandé à la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Loire-Centre :

Montant du don demandé :

Budget total du projet :

Autres partenaires financiers et / ou fonctionnels associés au projet :

### PARTIE RESERVEE AU SECRETARIAT GENERAL / VIE COOPERATIVE

**Demande recevable et dossier de candidature adressé à la structure le :**

**Demande refusée et réponse adressée à la structure le :**

**Motifs du refus :**

**Rédacteur :**

A retourner par mail à : [fondation@celc.caisse-epargne.fr](mailto:fondation@celc.caisse-epargne.fr)